

DECISION CA057-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la d cision Tarifs des colloques

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les tarifs des colloques : "Figures du lien/ filiations et affiliations" du 17 octobre 2014
2. d'approuver les tarifs des colloques : "Anthony Burgess et la France   du 5 et 6 d cembre 2014

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le lundi 6 octobre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident
et par d l gation

Le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : 09 octobre 2014

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
	nom de la structure		Observations
Désignation	Tarif Normal	Centre financier	Inscriptions
Colloque "Figures du lien/filiations et affiliations" du 17 octobre 2014	110,00 €	911EA18	Tarifs inscriptions modifiés (décision n°CA007-2013)
	40,00 €		
	10,00 €		
Colloque "Anthony Burgess et la France" Le 5 et 6 Décembre 2014	80,00 €	911EA17	